

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis				Date d'inspection		
LE JARDIN DU SOLEIL 2016 INC.	2017031				Le 27 juin 2019		
Nom de l'établissement					Numéro de téléphone		
LE JARDIN DU SOLEIL 2016					(506) 532-1337		
Adresse				,			
3894 134 Route Shediac Bridge NB E4R 1T7							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis		Titre du poste					
Paula Morin			Inspectrice				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement		Date limite pour être conforme		Date d'attestation de la conformité	
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.		21		31 mai 2019		27 juin 2019	
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.							
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur, Commentaires : Un dossier est incomplet.		24(1)(l	b)(iv)	31 ma	ai 2019		
Commentaires généraux							
En attente de confirmation pour l'approbation du prévôt d	es incendie	es.					
original signé par Paula Morin Signature de la personne responsable de la délivrance de Date			Le 27 juin 2019				
permis	ic Do	al C					
original signé par Julie Léger			Le 27 juin 2019				
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Da	ate					